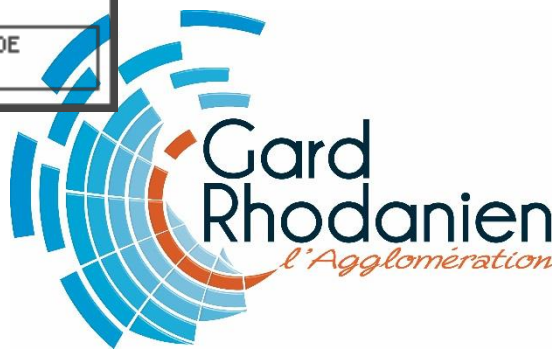




Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes

Délibération n°68/2021 du Conseil communautaire Séance du 5 juillet 2021

Date d'envoi de la convocation = 29 juin 2021
Nombre de délégués en exercice : 75
Nombre de délégués présents : 55
Nombre de délégués absents ayant donné procuration : 14
Nombre de délégués absents : 6

L'an deux mille vingt et un, le cinq juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la communauté d'agglomération.

Présents : Charles BASCLE, Jean-Yves CHAPELET, Sandrine ANGLEZAN, Christian BAUME, Michel CEGIELSKI, Anthony CELLIER, Monique GRAZIANO-BAYLE, Christine MUCCIO, Jennifer OBID, Jean Christian REY, Justine ROUQUAIROL, Thierry VINCENT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Laurent NADAL, Pascal PEYRIERE, Sébastien BAYART, Stéphane MAURIN, Fred MAHLER, José RIEU, Patricia CHENEL, Manon CROUSIER, Patrick PANNETIER, Philippe PECOUT, Florian REYROLLE, Muriel ROY-CROS, Julie MERCIER, Patrick PALISSE, Cédric CLEMENTE, Benoît TRICHOT, Bernard DUCROS, Claire LAPEYRONIE, Ghislaine DE VERDUZAN, Hervé GINOT, Catherine PECASTAING, Vincent ROUSSELOT, Marie-Chantal PIONNIER, Christine SALANCON, Michel COULLOMB, Nathalie LACOUSSE, Nathalie FORGEROU, Patricia GARNERO, Olivier JOUVE, Raymond CHAPUY, Claude SALAU, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Philippe PAQUIER, Guy AUBANEL, Elian PETITJEAN, Gérald MISSOUR, Christophe SERRE, Marjorie SABATON, Véronique HERBE, Sophie GUIGUE, Bernard JULIER, Gérard ESTELLE

Absents ayant donné procuration : Philippe BERTHOMIEU à Jean-Yves CHAPELET, Maxime COUSTON à Anthony CELLIER, Michèle FOND-THURIAL à Monique GRAZIANO-BAYLE, Gilles DELALIEU à Christophe SERRE, Maria SEUBE à Bernard DUCROS, Yves CAZORLA à Manon CROUSIER, Olivier ROBELET à Benoît TRICHOT, Didier BONNEAUD à Thierry VINCENT, Catherine CHANTRY à Fred MAHLER, Christine CLERC à Claire LAPEYRONIE, Benjamin DESBRUN à Hervé GINOT, Daniel MOUCHETANT à Claire LAPEYRONIE, Dominique ASTORI à Gérald MISSOUR, Éric AJASSE à Nathalie LACOUSSE

Absents : Pascale BORDES, Corine MARTIN, Alain POMMIER, Robert GAUTIER, Jean ROCHE, Alexandre PISSAS.

Secrétaire de Séance : Sébastien BAYART

Objet : Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Vu l'article L 1413-1 du Code général des collectivités en vertu duquel la commission consultative des services publics locaux est composée de membres du Conseil communautaire et d'associations locales,

Considérant la strate démographique de l'agglomération du Gard rhodanien,

Considérant que la commission consultative des services publics locaux a pour vocation de permettre l'expression des usagers des services publics par la voie des associations représentatives et considérant qu'elle contribue ainsi à la participation des citoyens au fonctionnement des services publics,

Considérant que le règlement intérieur en annexe sera adopté par ses membres lors de la prochaine commission consultative des services publics locaux,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des Moyens Généraux du 28 juin 2021,

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité,

- de fixer la composition de la commission consultative des services publics locaux de la façon suivante :

- un président (le Président de la Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien ou son représentant) ;
- 7 membres titulaires et 7 membres suppléants :

Titulaires	Suppléants
Elian PETITJEAN	Elisabeth ADRIEN
Nathalie FORGEROU	Michel AGNIEL
Dominique ASTORI	Nathalie LACOUSSE
Hervé GINOT	Christine CLERC
Guy AUBANEL	Christophe SERRE
Corinne MARTIN	Alain POMMIER
Pascale BORDES	Thierry VINCENT

- des représentants d'associations locales :
 - Agissons pour le climat ! Alternatives citoyennes Gard rhodanien
 - Maison des Alternatives Solidaires (MAS)
 - UFC Que choisir
- de prendre acte du projet de règlement intérieur de la CCSPL qui sera présenté à ses membres lors de la prochaine commission.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze, le 5 juillet 2021.

Le Président
Jean Christian REY

*Acte rendu exécutoire après dépôt électronique
en Préfecture et publié le*

